

# SCHEMA des FLUX FINANCIERS de l'APPRENTISSAGE ANNEE 2008

## REGION BOURGOGNE – Le 05/12/10

La Bourgogne est une région française qui regroupe **4 départements** : l'Yonne, la Côte D'Or, la Saône et Loire et la Nièvre. Les principales villes sont Dijon (capitale régionale), Chalon sur Saône et Nevers.

Région vaste et riche d'une grande variété de paysages contrastés (canaux, vignobles, ...), elle est contiguë aux deux leaders économiques que sont l'Ile De France (au Nord Ouest) et la région Rhône-Alpes (au Sud Est). Ainsi, elle bénéficie d'un réseau routier et ferroviaire important.

Avec **31 600 km<sup>2</sup>**, la Bourgogne couvre 6 % du territoire métropolitain. Elle se place au sixième rang des régions françaises par sa superficie. Son centre est occupé par le Parc naturel régional du Morvan.

### I. Le profil économique de la région :

#### I.1 Le profil économique de la région :

##### a. Les caractéristiques socio-économiques de la Région :

#### ↳ Démographie de la Bourgogne :

Avec une population totale de **1 631 000 habitants en 2008** (soit 2.65 % de la population métropolitaine), la Bourgogne se positionne au 16<sup>ème</sup> rang des régions françaises, entre Poitou-Charentes et Basse-Normandie.

Toutefois, ses habitants sont chaque année plus nombreux, même si la croissance de la population bourguignonne demeure bien inférieure à la moyenne métropolitaine. Le peuplement de la Bourgogne est peu dense et inégalement réparti : en effet, la population se concentre sur les axes de communication alors que le Morvan se vide. En effet, la Bourgogne est une des régions de France où la campagne est la moins peuplée.

Entre 1999 et 2008, la population régionale a gagné chaque année, environ 2275 habitants (+0.14 % par an en moyenne). Ce rythme de croissance démographique est très inférieur au rythme métropolitain (+0.67 %).

Depuis 1982, la Côte D'Or et l'Yonne ont gagné respectivement quelques 40 000 et 30 000 habitants. Par contre, la Nièvre a poursuivi sa longue décroissance et la Saône et Loire a

beaucoup souffert. Au total, les années 1990 ont été dures pour la démographie bourguignonne mais depuis 1995, la Région bénéficie d'une remontée de sa population. En effet, son bilan démographique positif est moins dû au solde naturel (différentiel naissances-décès) qu'au solde migratoire. Car si la Bourgogne perd des jeunes, qui partent à Paris ou à Lyon pour obtenir un diplôme ou un emploi, elle s'avère attractive pour les plus de 30 ans et notamment les retraités franciliens. Ainsi, la population bourguignonne est plus âgée que la moyenne des régions. Son vieillissement devrait s'accroître d'ici à 2030 mais la Bourgogne devrait compter autant d'habitants qu'aujourd'hui.

Structure : La structure de la population par âge, sexe et diplôme se décompose comme suit :

Par sexe : 52 % de la population totale sont des femmes.

Par âge : 18 % ont entre 0 et 15 ans ; 12 % ont entre 15 et 24 ans ; 13 % entre 25 et 29 ans et 17 % ont plus de 65 ans.

Densité et urbanisation : La Bourgogne compte 31 582 km<sup>2</sup> pour une **densité de 52 hab/km<sup>2</sup>**, ce qui est peu densément peuplé puisque la moyenne nationale est de 113 hab/km<sup>2</sup>. La région demeure au 19<sup>ème</sup> rang national en termes de densité, entre la Champagne-Ardenne et l'Auvergne.

Espace à dominante urbaine : 34 % de la superficie et environ 67 % de la population.

Espace à dominante rurale : 66 % de la superficie et environ 33 % de la population.

A titre d'illustration, on remarque 13 hab/km<sup>2</sup> dans le parc du Morvan, 32 dans la Nièvre et 64 en Saône et Loire.

L'espace à dominante rurale couvre les deux tiers du territoire et un tiers des Bourguignons y réside (contre 18 % en France métropolitaine). Il a pourtant perdu du terrain entre 1990 et 1999 au profit des espaces urbains et périurbains qui étendent leur influence. Le profil rural de la Bourgogne se confirme par comparaison avec l'ensemble du territoire national. De nouveau attractif, l'espace rural parvient à stabiliser sa population et ses emplois.

(Source : INSEE Bourgogne – Janvier 2009)

Evolution de la population : Depuis 1999, la région bénéficie d'une remontée de sa population en gagnant plus de 20 000 personnes. En effet, on dénombre environ 1 631 000 personnes en Bourgogne en 2008 contre 1 610 407 en 1999.

17 900 naissances en 2008, soit 100 de plus qu'en 2007.

17 000 décès en moyenne.

Avec un indice conjoncturel de fécondité de **1.9 enfant par femme en 2006**, la fécondité des femmes de la région est un peu inférieure à la moyenne nationale (2.0). Entre 2007 et 2008, les naissances augmentent en Côte-d'Or (+9 %) et diminuent dans l'Yonne (-5 %).

Migrations, mobilité : Malgré une évolution stable depuis 1999, la population bourguignonne enregistre des mouvements migratoires importants.

Parmi les quatre départements de la région, celui de la Nièvre continue de perdre des habitants. L'accroissement de la population est sensible en Côte d'Or, du fait de l'accroissement naturel, et dans l'Yonne, limitrophe à l'Île de France, du fait de l'excédent migratoire. Il est plus modéré en Saône et Loire.

Au jeu des migrations interrégionales, la Bourgogne perd des jeunes et des actifs diplômés. Néanmoins, les mouvements migratoires tendent à s'équilibrer en Bourgogne, les personnes quittant la région étant presque aussi nombreuses que celles qui s'y installent. En effet, même si la Bourgogne laisse partir davantage de jeunes qu'elle n'en accueille, elle est attractive pour les plus de 30 ans et surtout pour les plus âgés.

Ainsi, au-delà de 60 ans, la mobilité interrégionale est plus réduite mais aussi plus favorable à la Bourgogne.

La Bourgogne enregistre davantage de départs que d'arrivées de jeunes de 20-29 ans. La première destination des jeunes bourguignons reste la région Rhône Alpes, suivie de l'Ile De France. Par contre, les jeunes qui s'installent en Bourgogne sont principalement originaires de Rhône-Alpes, de Franche-Comté ... c'est-à-dire des régions limitrophes.

Les personnes qui quittent la région Bourgogne sont davantage diplômées que celles qui s'y installent. Ainsi 40 % des sortants possèdent un diplôme de l'enseignement supérieur contre 34 % des entrants.

### ↳ Entreprises – Emplois : La Bourgogne : une structure moins tertiaire et plus agricole

2008 est une année de retournement pour l'économie bourguignonne, à l'image de la récession qui affecte la France et l'ensemble du monde industrialisé en cours d'année. L'activité recule à compter du printemps 2008 et cela s'accroît en automne. L'activité se contracte en cours d'année dans tous les secteurs, à commencer par l'industrie (malgré des créations d'entreprises soutenues dans ce domaine) et la construction. Le tertiaire et l'agriculture n'échappent pas non plus à la récession.

Avec un peu plus de 95 000 entreprises en 2008, la répartition par taille est la suivante :

- Entreprises de 0 salarié : 49 %
- Entreprises de 1 à 9 salariés : 41 %
- Entreprises de 10 à 19 salariés : 5 %
- Entreprises de 20 à 99 salariés : 4 %
- Entreprises de plus de 100 salariés : 1 %.

L'agriculture produit encore 5 % de la valeur ajoutée régionale (contre 3 % en moyenne en province). La Bourgogne se classe ainsi au 2<sup>nd</sup> rang après la Champagne-Ardenne. Le vignoble, l'élevage charolais, les céréales et les oléagineux sont les principaux atouts de la Bourgogne rurale. La Bourgogne est la deuxième région vinicole française. Les pôles de compétitivité en Bourgogne sont l'agroalimentaire et le nucléaire.

Dominée par les biens intermédiaires, l'industrie contribue encore à 17 % de la valeur ajoutée régionale, ce qui est supérieur à la moyenne provinciale (16 %).

La construction représente 7 % de la valeur ajoutée, comparable à la moyenne. Le reste de la valeur ajoutée provient du secteur tertiaire (commerce et services).

La Bourgogne demeure moins tertiaire que les autres régions puisque ce secteur produit 71 % de la valeur ajoutée contre 74 % dans l'ensemble des régions de province. En effet, les services aux entreprises sont moins développés dans la région.

### Créations d'entreprises : ralentissement en 2008

Créations de 6176 entreprises du champ ICS par activité pour l'année 2008, soit +5 % par rapport à 2007 (et -15% par rapport à 2006) : c'est davantage qu'au niveau national (+1.8%) :

- Industrie : 479 (+14 % par rapport à 2007), soit 7 % du total des créations.

- Construction : 1000 (-6 % par rapport à 2007),
- Commerce réparation : 1531 (+3 % par rapport à 2007)
- Services : 3166 (+8 % par rapport à 2007).

Le nombre de créations d'entreprises est en forte croissance dans la Nièvre (+14 %) et en Côte-d'Or (+9 %) ; il gagne 2 % en Saône-et-Loire. Seule l'Yonne recule avec -4 % de créations par rapport à 2007.

90 % des entreprises sont créées sans salarié en 2008. Les autres ont généré 1900 emplois salariés, soit 16 % de moins qu'en 2007.

Distribution des emplois :

Emploi salarié : 575 856 soit 87 % de l'emploi total (contre 88 % au niveau national)

Emploi non salarié : 86 048

Distribution des emplois par secteur :

5 % dans l'agriculture, 17 % dans l'industrie, 7 % dans la construction et 71 % dans le tertiaire.

Répartition de l'emploi salarié par secteur :

Agriculture :	2 %
Industrie :	18 %
Construction :	6 %
Commerce :	17 %
Services :	57 %

L'emploi des services recule après plusieurs années d'accroissement. Ce fléchissement s'explique principalement par le repli des services aux entreprises, plus précisément par le repli des services opérationnels (tels que l'intérim, véritable variable d'ajustement en période de crise économique), dont les effectifs chutent brutalement.

Sur 582 770 salariés, **36 % sont en Côte d'Or**, 12 % dans la Nièvre, 33 % en Saône et Loire, et 19 % dans l'Yonne.

La Côte-d'Or est le département bourguignon où l'emploi salarié diminue le moins. La demande d'emploi s'accroît modérément comparée à celle de la région et le taux de chômage reste le plus faible. Des quatre départements, la Nièvre enregistre la plus forte baisse d'emploi salarié, la plupart des secteurs économiques étant touchés par la récession. L'année 2008 est particulièrement difficile pour la Saône-et-Loire, puisque l'emploi salarié recule autant qu'en région, taux de chômage et demande d'emploi s'accroissent davantage, tout comme le nombre de Rmistes. Quant à l'Yonne, ce département affiche plusieurs résultats négatifs : baisse sensible de l'emploi, augmentation du nombre de bénéficiaires du RMI, taux de chômage le plus élevé de la région.

↳ **Marché du travail : forte hausse du chômage au 2<sup>nd</sup> semestre 2008**

Le retournement de l'économie au printemps 2008 entraîne une forte aggravation du chômage au 2<sup>nd</sup> semestre. Le taux de chômage s'oriente nettement à la hausse en fin d'année, après une période de baisse quasi ininterrompue depuis 2 ans.

Le taux de chômage atteint 6.8 % fin 2008, soit +0.3 point par rapport à 2007, contre un taux national de 8.0 %. Le taux de chômage des moins de 25 ans est de 13 % des demandeurs d'emploi toutes catégories fin 2008.

48.3 % des demandeurs d'emploi sont des femmes (contre 48 % en moyenne nationale).

Si la dégradation est nettement plus marquée chez les hommes que chez les femmes, les jeunes sont globalement plus touchés que leurs aînés et le chômage de longue durée reste orienté à la hausse. Toutes catégories confondues, la demande d'emploi s'accroît de 4.4 %.

#### b. Les ressources potentielles de l'apprentissage compte tenu du tissu économique régional :

Les potentiels régionalisés de deux ressources importantes de l'apprentissage se décomposent de la façon suivante :

- Le potentiel de taxe d'apprentissage régionalisé (qui correspond à la taxe d'apprentissage assise sur les masses salariales brutes des établissements implantés en Bourgogne) est de 39 744 238 € en 2008.

- Le potentiel régionalisé de contribution au développement de l'apprentissage (CDA) est évalué à 14 307 926 €.

### I.2 La géographie de la formation :

#### a. Le contexte général :

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, la Région Bourgogne comptait 32 CFA et 3 sections d'apprentissage, soit 68 sites de formation.

Ces établissements de formation accueillent au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 12 604 jeunes dont 12 125 apprentis et 479 préapprentis.

#### b. L'apprentissage dans l'enseignement supérieur

En 2008, l'apprentissage dans l'enseignement supérieur est caractérisé par la création d'un CFA Supérieur de Bourgogne, regroupant plusieurs sections formant les apprentis à certains DUT, au diplôme de l'ESC Dijon, au diplôme de comptabilité et de gestion (niveau II) et à deux MASTERS (Contrôleur de gestion et Gestion des ressources humaines).

Il est également représenté par la licence professionnelle dans le domaine agro-alimentaire, par la formation Ingénieur (secteur industriel) et par le diplôme d'éducateur spécialisé (niveau III).

#### a. L'apprentissage selon le domaine d'activité et le genre :

En 2008, avec 12 125 apprentis au 1<sup>er</sup> janvier, on constate une **hausse de +4.9 %** par rapport à 2006.

Sur 12 125 apprentis, 13 % sont dans l'agriculture, 25 % dans le bâtiment, 9 % dans l'industrie, 42 % dans le secteur interprofessionnel et 11 % dans le secteur « divers » comme la pharmacie, le transport, le sport, ...

La progression est continue pour tous les niveaux, mais est plus marquée pour les niveaux III, II et I (+28 %).

Au 1<sup>er</sup> janvier 2008, 8867 apprentis sont de sexe masculin et 3258 sont des filles, soit seulement 27 %. Il faut néanmoins souligner que, plus le diplôme préparé est élevé, plus la féminisation est forte ...

La répartition des effectifs par département montre une progression des apprentis en Côte-d'Or (+5 % par rapport à 2007) au détriment de la Saône-et-Loire et de l'Yonne (-1 % par rapport à 2007).

#### b. Les ruptures de contrat :

Avec un taux général de 15.1 % pour l'année scolaire 2006-2007 et de 14.3 % pour 2007-2008, il faut constater que les efforts consentis par le Conseil régional de Bourgogne en matière d'accompagnement qualitatif des centres de formation ont, entre autres, permis la diminution continue et régulière de ce taux.

Le taux de rupture le plus élevé en 2007-2008 reste le secteur de l'interprofessionnel (18.1 %) de même qu'en 2006-2007 (18.8 %).

Par ailleurs, le taux de rupture par niveau le plus élevé est constaté sur les formations de niveau V avec un taux qui dépasse 16 %. Par contre, les niveaux II et I affichent un taux de rupture inférieur à 7 %.

#### c. Les résultats à l'examen :

Les efforts consentis par le Conseil régional de Bourgogne à partir de 2005 mettent en évidence la volonté politique d'accompagner au mieux les CFA pour qu'ils puissent assurer une formation de bonne qualité. Cela se confirme par le taux de rupture en baisse mais aussi par des résultats aux examens qui passent de 68.8 % en 2007 à 72.6 % en 2008.

Le taux de réussite le plus élevé appartient au secteur de l'industrie (83 %), suivi du secteur du bâtiment (74 %).

Le taux de réussite par niveau le plus élevé appartient au niveau IV (74 %).

#### d. La structuration de l'appareil de formation en apprentissage :

En 2008, il existe 32 CFA en Bourgogne et 4 sections d'apprentissage. Les CFA sectoriels sont répartis uniformément sur tout le territoire (un CFA par département et par secteur).

CFA lié à une CCI (CFA Automobile)	1
CFA relevant du CCCA-BTP (CFA BTP21, 58, 71, 89 et TP)	5
CFA Agricoles publics (Viticole21, Agric71, Agri58, ...)	6
CFA Agricoles privés (MFR et IFRIA)	2
CFA relevant de l'UIMM (CFAI21, CFAI58, CFAI71 et CFAI89)	4
CFA de l'Education nationale	1
CFA Divers (Pharmacie, Sport, transport, Céramique, ...)	9
	<b>32</b>

## II. Le financement de l'apprentissage en région Bourgogne :

### II.1 Le schéma régional des flux financiers de l'apprentissage :

Le schéma régional des flux financiers de l'apprentissage retrace les relations financières entre tous les acteurs de la formation : l'Europe, l'Etat, les Régions, les entreprises, les organismes gestionnaires des CFA et les apprentis et leurs familles.

Le schéma régional des flux financiers de l'apprentissage pour la Région Bourgogne constitue une déclinaison du schéma régional initié par le CNFPTLV. Il en reprend la même méthodologie.

#### a. Les contributeurs :

<b>EUROPE</b>	
Ressources	Emplois
0.6	0.6
<b>0.6 M€</b>	<b>0.6 M€</b>

<b>ETAT</b>			
	Ressources	Emplois	
FNDMA (péréquation + COM)	12	6	Péréquation
		6	COM
Contribution à l'apprentissage	10	12	Contribution à l'apprentissage*
			Dotation de fonctionnement
<b>Budget de l'Etat</b>	<b>46.8</b>	25	Dotation ICF
			CPER
		7	Exonérations Impôt sur le revenu des apprentis
		11.8	Crédit impôt apprentissage
	<b>67.8 M€</b>	<b>67.8 M€</b>	

<b>REGION</b>			
	Ressources	Emplois	
<b>Budget Région</b>	<b>9.1</b>		
COM + Péréquation	12	29.3	Subventions fctmt +invest
Dotation de fonctionnement	12	0.2	Aides directes aux apprentis
Contribution à l'apprentissage		3.6	Aides aux apprentis - CFA
Union Européenne	0.6	1.7	Autres dépenses apprent
Dotation ICF	25.2	24.6	Dotation ICF

	<b>59.4 M€</b>	<b>59.4 M€</b>	
--	----------------	----------------	--

<b>ENTREPRISES ASSUJETTIES</b>			
	<b>Ressources</b>	<b>Emplois</b>	
<b>Taxe d'apprentissage</b>	<b>25</b>		Taxe d'apprentissage
		16.3	Concours aux CFA
		8.7	<b>Taxe d'apprentissage FNDMA</b>
CDA	10	10	CDA
Taxes fiscales	4.5	4.5	Taxes fiscales
Fonds mutualisation	4.2	4.2	Fonds mutualisation
	<b>43.7 M€</b>	<b>43.7 M€</b>	

<b>ORGANISMES GESTIONNAIRES</b>			
	<b>Ressources</b>	<b>Emplois</b>	
Budget des OG	1	1	Contributions aux CFA
	<b>1 M€</b>	<b>1 M€</b>	

b. Les bénéficiaires :

<b>EMPLOYEURS d'APPRENTIS</b>			
	<b>Ressources</b>	<b>Emplois</b>	
ICF	24.6	69	Rémunérations des apprentis
Crédit d'impôts	11.8		
Budget des employeurs	32.6		
	<b>69 M€</b>	<b>69 M€</b>	

<b>FAMILLES</b>			
	<b>Ressources</b>	<b>Emplois</b>	
Rémunérations des apprentis	69	3.8	Aides aux familles
Aides directes et indirectes	3.8	69	Budget
Exonération de l'impôt sur rev	7	7	
	<b>79.8 M€</b>	<b>79.8 M€</b>	

<b>CENTRES de FORMATION</b>			
	<b>Ressources</b>	<b>Emplois</b>	
Subventions CRB	30.2	77.2	Budgets des CFA
Taxe d'apprentissage	16.3		
Aides THR	3.6		
Fonds mutualisés et taxes fiscales	8.7		
Participation des familles	3.5		
Participation OG	0.9		
Autres ressources	14		
	<b>77.2 M€</b>	<b>77.2 M€</b>	



## II. 2 Le financement de l'offre de formation :

### a. Les ressources en fonction des contributeurs :

Les ressources des organismes de formation sont composées de :

Conseil régional de Bourgogne	Subventions fonct + invest versées aux CFA	30 M€
	Subventions THR + équipts professionnels	4 M€
Entreprises	Taxe d'apprentissage	16 M€
	Taxes fiscales et fonds mutualisés	8 M€
Organismes gestionnaires	Contribution aux CFA	1 M€
Familles	Participation aux frais H&R	4 M€

Les autres ressources des centres de formation qui représentent en 2008, 14 M€, sont composées des reprises comptables des subventions d'investissement en fonctionnement, des ventes, des autres subventions (ville, CG, ...).

### b. Les emplois des centres de formation :

Les dépenses des CFA sont ventilées de la manière suivante (en 2008) :

- fonctionnement : 61 M€
- investissement : 7 M€
- transport, hébergement, restauration (THR) : 7 M€

## III. La politique régionale de l'apprentissage :

### III. 1 Services régionaux concernés chargés de la mise en œuvre de la politique apprentissage / Effectifs ETP :

Le service Apprentissage est intégré dans le Pôle Développement, au sein de la Direction de la Formation Professionnelle et de l'Emploi.

A la fin 2008, ce service est composé de 7 personnes, soit 7.8 ETP.

1 chef de service ; 1 personne chargée du financement et du contrôle de gestion des CFA ; 1 personne sur la qualité et la coordination de la cellule ICF ; 2 personnes gestionnaires ICF et 1 assistante ; 1 personne à 80 % pour le secrétariat

### III. 2 Le poids du budget de l'apprentissage dans celui de la formation professionnelle et de la Région :

En 2008, le budget de l'apprentissage représente 38 % du budget de la DAFPE. Les dépenses Apprentissage mandatées par le Conseil régional de Bourgogne s'élèvent à 59.5 M€. Le budget de l'apprentissage 2008 représente 7.5 % du budget régional global 2008.

### III. 3 La politique en direction de l'offre de formation :

Le schéma régional pluriannuel d'évolution des dispositifs de formation professionnelle initiale 2006-2008 prend des orientations permettant de guider les échanges avec les partenaires et d'influencer les choix finaux d'ouvertures et de fermetures de formations.

**En matière de structuration par filière** : la mise en place de filières complètes d'une part, et qui ouvrent sur une possible poursuite d'études d'autre part, est fortement recherchée. La mutualisation des moyens, notamment pédagogiques des établissements et la complémentarité des formations offertes sont des critères majeurs dans un contexte de baisse démographique. Seront par ailleurs privilégiées les filières liées à un pôle d'excellence ou de compétitivité, à des besoins non couverts en Bourgogne, ou à des technologies nouvelles. Les données des contrats d'objectifs territoriaux seront également prises en compte.

**En matière de structuration sur le territoire régional** : la priorité est d'aboutir à une carte des formations équilibrée, notamment au bénéfice des lycées ruraux. Sont particulièrement visés les niveaux V et IV des filières industrielle, du bâtiment et tertiaire. Il est nécessaire de prendre en compte la présence aux côtés des formations professionnelles de filières générales, y compris au sein de lycées technologiques, professionnels ou lycées des métiers (dans le cadre du schéma prévisionnel des formations).

**En matière d'apprentissage** : lors de l'adoption du PRDF, le Conseil régional de Bourgogne a clairement indiqué qu'il ne procéderait **pas à un développement quantitatif de l'apprentissage en Bourgogne** ; c'est dans le respect de cet engagement que l'actualisation du schéma régional de l'apprentissage s'effectue.

En cas de besoins complémentaires exprimés par les professionnels, le partenariat avec les autorités académiques est systématique dans la recherche des aménagements, envisagés par filière et par territoire de l'offre de formation professionnelle initiale.

#### III. 4 La politique en direction des employeurs d'apprentis :

Le dispositif d'accompagnement des entreprises a pour objectif de **contribuer au renforcement de la politique qualité en faveur de l'apprentissage** en attribuant une indemnité compensatrice forfaitaire aux entreprises de Bourgogne qui embauchent et forment des apprentis.

En 2008, cette indemnité compensatrice forfaitaire se décompose d'une aide forfaitaire annuelle de 1450 € par année de formation, des aides complémentaires annuelles (en fonction du niveau de formation du jeune, en fonction de l'âge de l'apprenti, en fonction du niveau de formation (prime si niveau V et IV), des majorations annuelles (en fonction de l'existence d'un plan de formation personnalisé, et d'une formation de maître d'apprentissage) et une aide ponctuelle spécifique en faveur des jeunes titulaires d'un CIVIS, originaires de ZUS, ou demandeur d'emploi de plus d'un an.

#### III. 5 La politique en faveur des apprentis :

En 2008, les aides régionales relatives au transport, à l'hébergement et à la restauration des apprentis en formation en Bourgogne ont pour objectif de **contribuer à l'effort de formation consenti par les apprentis et leur famille**.

L'aide au transport, cumulable avec l'aide à la mobilité de certains Conseils généraux, est déterminée à partir de la distance kilométrique entre le domicile du jeune et son site de

formation. Plus le jeune est éloigné de son lieu de formation, plus l'indemnité régionale est élevée.

En ce qui concerne l'hébergement et la restauration, les subventions sont calculées forfaitairement et minorent les prix de pension et de repas demandés aux jeunes ou à leurs familles.

Le Conseil régional de Bourgogne contribue également à la formation des apprentis en participant forfaitairement aux frais de vêtements professionnels. Ce fonds d'équipement pédagogique versé aux centres de formation, permet de fournir à chaque apprenti qui s'engage dans un premier cycle de formation professionnelle menant à un diplôme de niveau V (et pour la durée de sa formation par apprentissage), l'équipement professionnel de base nécessaire à l'apprentissage du métier que le jeune a choisi.

Pour la rentrée 2008, une dotation de fonctionnement calculée sur la base des effectifs de première année en CAP et BEP (et pour la durée de sa formation par apprentissage) destinée à l'achat des tenues professionnelles pour les jeunes.

Cette aide est déterminée forfaitairement en fonction du secteur professionnel pour l'attribution de la tenue.

Une dotation de maintenance des équipements pour remplacement du matériel est possible sur la présentation de devis par les centres. Cette aide est ponctuelle et plafonnée à 20 % du montant de l'aide forfaitaire initiale donnée en 2007.

### III. 6 Les actions transversales :

La mise en œuvre d'objectifs qualitatifs définis par le Conseil régional de Bourgogne par l'intermédiaire des dotations de professionnalisation permet d'enrichir la formation grâce au financement des visites, du périscolaire, de la personnalisation des parcours, ...

Par ailleurs, le Plan Qualité permet en 2008 d'accompagner les centres de formation, sur la base d'un appel à projet, dans une démarche de professionnalisation du processus de formation afin d'obtenir une véritable personnalisation des parcours, de formaliser les fonctions d'appui au processus de formation personnalisé, de valoriser et renforcer le rôle formateur de l'entreprise d'accueil et d'accompagner la mise en œuvre de cette pédagogie différenciée.

La promotion de l'apprentissage est assurée par plusieurs réalisations de documents et guides : bilan apprentissage, guide de l'apprenti, ... mais aussi par la participation des apprentis aux Olympiades des métiers.

Enfin, les échanges communautaires permettent aux apprentis bourguignons une ouverture à l'environnement européen, la découverte d'un pays différent, l'élargissement de leurs possibilités d'insertion professionnelle et aux centres de formation de concevoir des projets transnationaux innovants dans les cadres offerts par l'Union européenne.